



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025

d'une part ;

### ET

L'entreprise, SAS ALSAPAN, route du Petit Breuil, 23100, La Courtine

d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **ALSAPAN** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **Formule Maillot Vert –**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »



**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 500,00€ destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.



---

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

---

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

---

#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 02/07/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*Lu et approuvé*



Pour l'entreprise,  
M/Mme  
Directeur  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*Lu et approuvé*

*Genevieve Cantrelle, présidente*



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

### ET

L'entreprise, ASSIMON TP, 2 impasse du Suquet Redon, 19800 Correze  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **ASSIMON TP** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **✗ Formule Maillot Vert –**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €  
La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €  
La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocal pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 500,00€ destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 29/07/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)



Pour l'entreprise,  
M/Mme REY MAL  
Directeur  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)



**ASSIMON**  
S.A.S au capital de 40 000€  
2 Impasse du Suquet Redon-19800 CORREZE  
Tél : 05 55 26 22 42  
RCS BRIVE : 930 019 583

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN2-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

**Haute-Corrèze Communauté**, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

### ET

L'entreprise **SAS BREDECHE**, 2 boulevard de la Jaloustre 19200 USSEL  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **SAS BREDECHE** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

**Formule Maillot Vert –**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 3 000,00 € destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du Trésor Public après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DURÉE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune des parties, notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

---

**ARTICLE 7 : SIGNATURES**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

---

**ARTICLE 8 : MODIFICATION**

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

---

**ARTICLE 9 : LITIGES**

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 28/07/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*Lu et approuvé*



Pour l'entreprise,

M/Mme

Directeur

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*Lu et approuvé*  
**Ets A. BREDECHE s.a.s**  
2, Bd de la Jaloustre  
19200 USSEL  
Tél. 05 55 72 25 86  
Fax 05 55 72 54 55



Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN2-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

### ET

L'entreprise, Gedimat Vialleix, Rue Jean Mermoz, 19110, Bort les Orgues  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **Gedimat Vialleix** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **Formule Maillot Vert** –

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »



**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 3 000,00€ destiné à soutenir la 1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin qui se déroulera le 19 août 2025.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

**ARTICLE 7 : SIGNATURES**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

**ARTICLE 8 : MODIFICATION**

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

**ARTICLE 9 : LITIGES**

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 07/07/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*Lu et approuvé*



Pour l'entreprise,  
M/Mme  
Directeur

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*J. Vialleix Jean Michel*  
*Lu et approuvé*

MATERIAUX - COMBUSTIBLES  
**Ets VIALLEIX**  
176, Avenue Gambetta  
19140 BORT LES OMBRES  
Tel. 05 55 96 00 21  
FR 47 826 480 105 00012 - APE 4673A



Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN2-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

### ET

L'entreprise, Ussel Distribution (Leclerc), Route de Ponty, 19200, Ussel  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **Ussel Distribution (Leclerc)** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

**Formule Maillot Vert –**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 3 000,00€ destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

---

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

---

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

---

#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 10/07/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*Lu et approuvé*



Pour l'entreprise, *USSEL DISTRIBUTION*  
*A. FERRIERE*  
~~M./Mme~~  
~~Directeur~~ *P. D. G.*  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*Lu et Approuvé*

**CENTRE E. LECLERC**  
**STE USSEL DISTRIBUTION SAS**  
Rte de Ponty - 19200 USSEL  
Tél. 05 55 46 17 90 - Fax 05 55 46 17 99  
Code APE 4711F  
SIRET 322 304 296 00013

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN2-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

### ET

L'entreprise, LVDS Massif Central, 2-3 Parc d'activité du Bois Saint Michel, 19200 Ussel  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **LVDS Massif Central** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **X Formule Maillot Vert –**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 500,00€ destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

---

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

---

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

---

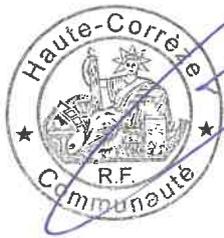
#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 29/07/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)



Pour l'entreprise,  
M/Mme Grégory JUILLARD  
Directeur  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Lu et approuvé

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN2-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

ENTRE

**Haute-Corrèze Communauté**, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

ET

L'entreprise **SA MAGRIT**, 1 route du Gardet 19200 USSEL  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **SA MAGRIT** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

**Formule Maillot Vert –**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

### **X Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

### Formule Maillot Jaune –

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

#### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 2 000,00 € destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

#### **ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du Trésor Public après émission d'un titre de recette.

---

#### **ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

#### **ARTICLE 6 : DURÉE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune des parties, notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 24/07/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*



Pour l'entreprise,  
M. Magrit  
Dirigeant  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*"lu et approuvé"*

**Ets MAGRIT**  
Couverture - Plomberie - Génie Climatique  
Siège : 1 Route du Bardet - 19200 USSSEL  
Agence : La Courline - Bort Les Orgues  
Siret : 329 844 047 00953 - APE 4322A  
Tel: 09 89 78 80 30 - [secretariat@magritsa.com](mailto:secretariat@magritsa.com)

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN2-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025

d'une part ;

### ET

L'entreprise, PUYBARET, 22 Avenue Turgot, 19200, Ussel

d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **Puybaret** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **Formule Maillot Vert** –

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 1 000,00€ destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 11/07/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*



Pour l'entreprise,  
M/Mme  
Directeur  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*Bon pour participation  
à 1500 euros*

**ETS A. PUYBARET**  
S.A. au capital de 150 000 €  
Avenue Turgot - 19200 USSEL  
TEL 05 55 46 12 46 Fax 05 55 46 12 46  
RC TULLER 837 140 239 Code APE 5133



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

### ET

L'entreprise, T'RHEA, 1 Avenue de la gare, BP 15173, 26300, Alixan  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **T'RHEA** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **Formule Maillot Vert -**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 1000,00€ destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 07/07/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*



Pour l'entreprise,

M/Mme

Directeur

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*TRheg  
Hubert Olivier*

*lu et approuvé*

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters "H" and "O" with a flourish, enclosed within a hand-drawn oval.

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN2-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025

d'une part ;

### ET

L'entreprise, TSE, 7 Place Henri Dunant, 63000, Clermont Ferrand

d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **TSE** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

**Formule Maillot Vert –**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

### **Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

### **Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

#### ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 2 000,00€ destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

#### ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

#### ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

#### ARTICLE 6 : DUREE

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.



---

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

---

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

---

#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 07/07/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*Lu et approuvé*



Pour l'entreprise,

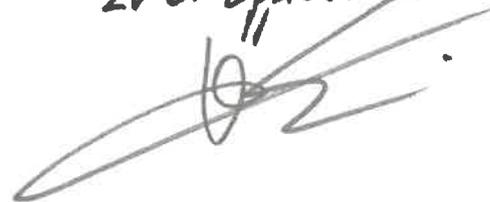
M/Mme

Directeur

*LUC DERAI*

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*Lu et approuvé*



Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN2-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

### ET

L'entreprise, **Domaine équestre de Ponty**, 9 rue du Lac 19200 USSEL  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **Domaine équestre de Ponty** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **Formule Maillot Vert –**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 500,00 € destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

---

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

---

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

---

#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 04/08/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*



Pour l'entreprise,  
M. Martin AIDANS  
Dirigeant  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN3-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

### ET

L'entreprise, **ETS ESCURAT**, Les Prades 19200 USSEL  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **ETS ESCURAT** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **Formule Maillot Vert -**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 500,00 € destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 04/08/2025

Pierre CHEVALIER

Président,

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*



Pour l'entreprise,

M. *Gilles Escurat*

Dirigeant

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*- Lu et Approuvé -*

ETS ESCURAT S.A.R.L.

Les Prades - 19200 USSÉL

Tél. 05 55 72 18 55

Fax 05 55 72 19 54

Siret 351 099 296 00011

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN3-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

### ET

L'entreprise, EVEO Developpements, 22 avenue Henri Seguin, 33680, Lacanau  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre Haute-Corrèze Communauté et l'entreprise EVEO Developpements dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### Formule Maillot Vert -

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté - TDL 2025 »

**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocal pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 500,00€ destiné à soutenir la 1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin qui se déroulera le 19 août 2025.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 01/08/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*Lu et approuvé*



Pour l'entreprise,  
M<sup>me</sup> VERGNE Glower  
Directeur  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN3-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025

d'une part ;

### ET

L'entreprise, SARL Faurie électricité, Z.I du Mazet, 19200 Ussel

d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **Faurie électricité** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **✘ Formule Maillot Vert –**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN3-CC



#### **Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

#### **Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

#### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 1 000,00€ destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

#### **ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

#### **ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

#### **ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN3-CC

---

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

---

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

---

#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 29/07/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*Lu et approuvé*



Pour l'entreprise,  
Cyrille Faurie, gérant  
*lu et approuvé*

**FAURIE ELECTRICITE Sarl**  
Electricité Générale - Chauffage - Climatisation  
ZI du Sésac  
19200 USSSEL  
Tél. 05 55 96 63 81 Fax 05 55 72 48 21  
Rég. Tulle 490 145 687

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN3-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

**Haute-Corrèze Communauté**, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

### ET

L'entreprise **Générale du Solaire**, 50 rue Etienne Marcel 75002 PARIS  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **Générale du Solaire** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **X Formule Maillot Vert –**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 1 000,00 € destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du Trésor Public après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DURÉE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune des parties, notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

---

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

---

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

---

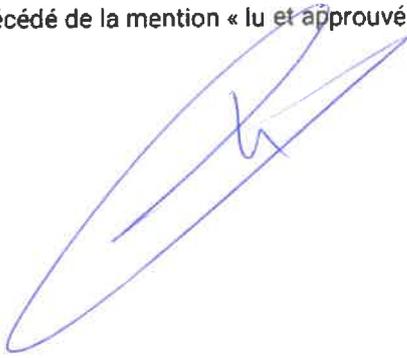
#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 04/08/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)



Pour l'entreprise,  
M. Daniel BOUR  
Directeur général  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)



Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN3-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

ENTRE

**Haute-Corrèze Communauté**, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

ET

L'entreprise **MCR**, 2 impasse du Puy de Marmion 19200 USSEL  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **MCR** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **X Formule Maillot Vert –**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »



**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 1 000,00 € destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du Trésor Public après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DURÉE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune des parties, notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

---

### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

---

### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

---

### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 04/08/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*



Pour l'entreprise,  
M. ROUMIEU  
Dirigeant  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Lu et approuvé

**MASSIF CENTRAL RESEAUX**  
2, Impasse du Roy Marmier - BP 137  
19200 USSEL  
Tel 05 55 72 61 13 - Fax 05 55 72 56 73  
SIRET : 532 325 487 00033 - APE : 4222 20

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN3-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025

d'une part ;

### ET

L'entreprise, Mecagri 19, 79, avenue Carnot, 19200 Ussel

d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **MECAGRI 19** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **X Formule Maillot Vert -**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté - TDL 2025 »

**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 500,00€ destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

---

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

---

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

---

#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 30/07/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)



Pour l'entreprise,  
M/Mme FEYSSAC  
Directeur  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*[Signature]*  
**SAS MECAGRI 19**  
MOULINOT-FEYSSAC  
79 avenue Carnot - 19200 USSEL  
05.55.46.01.46 [mecagri@mfpf.fr](mailto:mecagri@mfpf.fr)  
<https://mfpf.fr>

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN3-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

### ET

L'entreprise, MP DESIGN 19, ZA Bois Saint Michel, 19200, Ussel  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **MP DESIGN 19** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

**Formule Maillot Vert –**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

### **Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

### **Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

#### ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 1 500,00€ destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

#### ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

#### ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

#### ARTICLE 6 : DUREE

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 31/07/2025

Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)



Pour l'entreprise,  
~~M. M~~ *PINGAUD Mathieu*  
Directeur  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Mathieu Pingaud.

*Mathieu Pingaud*  
**SAS MP DESIGN 19**  
ZA Du Bois Saint Michel  
19200 Ussel  
Tél : 05.55.72.26.22  
contact@mpdesign19.fr  
SAS au capital de 15000 €  
RCS Brive : 880 300 462 00020 - APE : 1723Z

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN3-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025

d'une part ;

### ET

L'entreprise, RMCL (Société Routière du Massif Central et du Limousin), 1 gare de Vebret, 15240, Vebret

d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **RMCL (Société Routière du Massif Central et du Limousin)** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **X** Formule Maillot Vert –

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 1 000,00€ destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

---

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

---

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

---

#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 10/07/2025

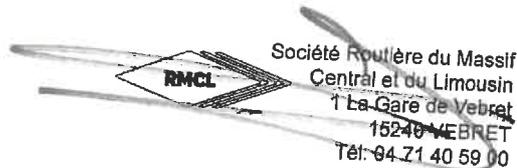
Pierre CHEVALIER  
Président,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*Lu et approuvé*



Pour l'entreprise, SA RNCL  
M/Mme *EVERET Alexandre*  
Directeur  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*" lu et approuvé "*



Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN3-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT : SPONSORING PREMIERE ETAPE DU TOUR DU LIMOUSIN 2025

### ENTRE

Haute-Corrèze Communauté, représentée par son président, Monsieur Pierre Chevalier, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2025  
d'une part ;

### ET

L'entreprise, **SAS FABRE TP**, 278 rue des Peupliers 15270 LANOBRE  
d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la première étape du Tour du Limousin 2025 se terminant à La Courtine et traversant 14 communes du territoire, Haute Corrèze Communauté propose aux entreprises de sponsoriser l'événement. En contrepartie, elles bénéficieront de visibilité, de moments de convivialités et d'accès privilégiés. Les montants versés et contreparties seront encadrés par 3 formules de sponsoring.

---

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat et établir les modalités entre **Haute-Corrèze Communauté** et l'entreprise **SAS FABRE TP** dans le cadre de sa participation à la première étape du Tour du Limousin 2025.

---

### ARTICLE 2 : FORMULES

Ci-dessous, la formule de partenariat sélectionnée par l'entreprise partenaire :

#### **X Formule Maillot Vert –**

L'entreprise participe à partir de 500 € jusqu'à 1 500 €

Contreparties :

- 2 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mention sur les réseaux sociaux de HCC
- Citation dans le communiqué de presse local.
- Visuel personnalisé « Je soutiens l'étape Haute-Corrèze Communauté – TDL 2025 »

**Formule Maillot à Pois –**

L'entreprise participe à partir de 1 500 € jusqu'à 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot vert.

Contreparties :

- 4 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- Mise en avant sur le site web de HCC
- Photo officielle avec les élus le jour J.

**Formule Maillot Jaune –**

L'entreprise participe à partir de 3 000 €

La formule cumule les contreparties du maillot à Pois et Vert

Contreparties :

- 6 invitations VIP pour le repas officiel le soir de l'étape.
- 1 place à bord de la caravane officielle
- Badges « Partenaire Étape » personnalisés
- Le logo de votre entreprise sur le photocall pour la photo officielle avec les élus

---

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'Entreprise s'engage à appuyer financièrement Haute-Corrèze Communauté en lui versant une somme qui s'élève de l'ordre de 500,00 € destiné à soutenir la **1<sup>ère</sup> étape du Tour du Limousin** qui se déroulera le **19 août 2025**.

Cet appui financier ne donne pas lieu à une contrepartie commerciale directe, conformément à la législation en vigueur sur le mécénat ou le sponsoring, selon la nature retenue.

En contrepartie, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la visibilité de l'Entreprise dans les conditions de la formule sélectionnée ci-dessus.

---

**ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT**

Le versement des sommes convenues devra être effectué auprès du trésor public, après émission d'un titre de recette.

---

**ARTICLE 5 : COMMUNICATION / IMAGE**

Haute-Corrèze Communauté s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Entreprise dans l'utilisation de son logo.

---

**ARTICLE 6 : DUREE**

Cette présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera valable jusqu'à l'exécution des obligations de chacune de parties notamment le versement des sommes auxquelles les entreprises se sont engagées. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

#### ARTICLE 7 : SIGNATURES

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, immédiatement.

#### ARTICLE 8 : MODIFICATION

Cette présente convention peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties.

#### ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Ussel, en deux exemplaires, le 01/08/2025

Pierre CHEVALIER

Président,

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*



Pour l'entreprise,

M. ~~Juillard Jérôme~~

Dirigeant

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*

~~Mr Juillard Jérôme~~

~~278, rue des Peupliers~~

~~15270 LANGÈRE~~

~~Tél. 04 71 40 43 44~~

~~Mobile 06 88 24 04 11~~

~~fabre.freres.jerome@wanadoo.fr~~

**FABRE TP**

15270 Lanobre - 19200 Ussel

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250618-20250318AN3-CC